

**BAREME D'INTERVENTION DE L'AIDE SOCIALE**  
**pour l'accès au service de téléassistance - EUROP ASSISTANCE**  
(basé sur le barème de ressources mensuelles - *CNAV 2024 annexe 1*)  
à compter du 01/04/2024

Ressources* mensuelles		Décomposition de la prise en charge de l'abonnement mensuel						Décomposition de la prise en charge de l'abonnement mensuel					
		Solution ligne fixe ou numérique			Solution ligne fixe ou numérique + détecteur de chute			Solution réseau mobile			Solution réseau mobile + détecteur de chute		
Personne seule	Ménage	Reste à charge de l'utilisateur	Participation CD32	Total abonnement mensuel	Reste à charge de l'utilisateur	Participation CD32	Total abonnement mensuel	Reste à charge de l'utilisateur	Participation CD32	Total abonnement mensuel	Reste à charge de l'utilisateur	Participation CD32	Total abonnement mensuel
Jusqu'à 1 227 €	Jusqu'à 1 953 €	2,39	7,15	<b>9,54</b>	3,73	11,20	<b>14,93</b>	3,76	11,26	<b>15,02</b>	5,10	15,31	<b>20,41</b>
de 1 227,01 à 1 396 €	de 1 953,01 à 2 121 €	4,77	4,77	<b>9,54</b>	7,47	7,46	<b>14,93</b>	7,51	7,51	<b>15,02</b>	10,21	10,20	<b>20,41</b>
> ou = 1 396,01 €	> ou = 2 121,01 €	9,54	0,00	<b>9,54</b>	14,93	0,00	<b>14,93</b>	15,02	0,00	<b>15,02</b>	20,41	0,00	<b>20,41</b>

**\* Ressources prises en compte :**

. Toutes les ressources figurant sur la déclaration de revenus : pensions, retraites, rentes, avant abattement

. Toutes les ressources figurant sur la déclaration de revenus sur les lignes : "revenus de capitaux mobiliers déclarés", "revenus fonciers nets"